**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse
**Band:** 18 (1873)
**Heft:** 4

**Rubrik:** Nouvelles et chronique

**Nutzungsbedingungen**
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 09.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

attaque contre l'Afghanistan, l'Angleterre se trouverait, dès aujourd'hui, devant l'éventualité prévue par la note de Lord Loftus — éventualité qu'on s'accordait à prédire si lointaine encore. On se rappelle que cette note réservait l'intervention de l'Angleterre pour le cas où la Russie menacerait « soit l'Afghanistan, soit les *principautés qui en dépendent* tant sur l'Oxus inférieur que sur le territoire situé entre l'Afghanistan et Khiva. »

La situation est donc plus grave qu'on ne le juge généralement, car cette fois, s'il faut en croire le langage de la presse anglaise, même dans ses organes les plus pacifiques, le peuple anglais semble bien déterminé à soutenir par tous les moyens l'indépendance de ses alliés afghans, aujourd'hui fortement menacés sur deux points de leur territoire, et ouvertement attaqués sur un troisième.

La question qui s'agite sur les bords de l'Oxus n'est pas seulement une question asiatique ou une question anglo-russe, mais une question européenne, et elle restera telle, comme l'observe l'*Allgemeine Zeitung*, tant que la Grande-Bretagne sera une pierre angulaire de la civilisation occidentale.

(*Discussion*, 2 février 1873).

## NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Berne, le 12 février 1873.

(*Correspondance particulière de la Revue militaire*). — Par sa circulaire du 4 novembre 1872, le Département militaire fédéral a prié les Cantons de lui faire connaître le nombre des différentes armes se trouvant entre les mains de la troupe, et cela afin de connaître le nombre des bataillons, demi-bataillons et compagnies détachées d'infanterie armés du fusil à répétition, des fusils de petit et de grand calibre se chargeant par la culasse et des fusils se chargeant encore par la bouche.

Voici maintenant quel était l'état de l'armement de l'infanterie au 1er novembre 1872 :

| | | Fusil à répétition. | Fusil se charg. p. la c. P. calibre. | Fusil se charg. p. la c. G. calibre. | Fusil se charg. p. la b. |
|---|---|---|---|---|---|
| *Elite.* | Bataillons . . | 31 | 43 | — | — |
| | Demi-bataillons . | 7 | 3 | — | — |
| | Comp. détachées. | 4 | 1 | — | — |
| *Réserve.* | Bataillons. . . | — | 17 | 15 | — |
| | Demi-bataillons . | — | 9 | — | — |
| | Comp. détachées. | — | 14 | — | — |
| *Landwehr.* | Bataillons . . | — | — | 39 | 11 |
| | Demi-bataillons . | — | — | 2 | — |
| | Comp. détachées. | — | — | 7 | 1 |
| | Total, | 42 | 87 | 63 | 12 |

Dans le plus grand nombre des bataillons d'élite il y a les cadres et les recrues des deux dernières années qui sont pourvues de fusils à répétition. Cette mesure a eu pour conséquence que le fusil de petit calibre se trouve également entre les mains des classes de deux années de la landwehr par l'entrée dans cette dernière de deux années de la réserve.

Quelques bataillons d'élite armés de fusils de petit calibre ont été désarmés afin de remettre leurs fusils à des bataillons de réserve possédant encore le fusil de gros calibre et appelés à un cours en 1872. Il n'en résultait aucun inconvénient puisque ces mêmes bataillons d'élite n'avaient pas de service en 1872, et que des fusils à répétition devaient leur être donnés à leur premier cours de répétition. Le même fait s'est reproduit dans la réserve en ce que des bataillons de landwehr ont reçu des fusils de petit calibre pour le service auquel ils étaient appelés.

Il était nécessaire de connaître ces renseignements afin d'accélérer la fabrication du fusil à répétition, car des marchés ont été conclus avec de nouveaux fabricants

pour obtenir à bref délai un nombre suffisant de fusils à répétition pour les délivrer aux trois classes du contigent.

Dans son message du 20 juin 1871, le Conseil fédéral, invité précédemment à faire un rapport et des propositions sur l'armement de la landwehr et la création d'une réserve de fusils, a émis l'opinion que la landwehr devait aussi être armée du fusil à répétition. L'Assemblée fédérale, en votant le crédit de 4,828,000 fr. demandé, a également partagé cette manière de voir. Seulement il ne s'agissait pas de procéder immédiatement à l'armement de la landwehr avec des fusils à répétition, car pour cela il nous en faudrait 60 à 70,000 de plus que ce qui a été commandé et la fabrication coûterait de 5 à 6 millions qui devraient être dépensés en 1874 et 1875, et le Conseil fédéral a jugé qu'il valait mieux renvoyer cette dépense à plus tard en se bornant à armer successivement la landwehr avec les fusils à répétition des hommes qui passent de l'élite dans la réserve et de celle-ci dans la landwehr. Cela durera un peu plus longtemps, mais il en résultera cet avantage, qu'on n'aura besoin chaque année que du nombre de fusils nécessaire pour les recrues et que la dépense sera ainsi échelonnée sur un certain nombre d'années.

En procédant de cette manière nous obtiendrons en même temps la réserve de fusils qu'il s'agit de créer.

Au milieu de 1874 nous aurons 123,869 fusils à répétion.

| | | |
|---|---|---|
| Nous possédons actuellement, | 90,648 | » de petit calibre et fusils Peabody, |
| » » | 56,383 | » de gros calibre. |
| Total, | 270,900. | |
| La troupe portant fusil dans les 3 classes est de. . . . . | 157,207 | » |
| en sorte que nous aurons déjà à cette époque une réserve de. . . . | 113,693 | fusils. |
| Si l'on déduit les fusils de gros calibre afin d'arriver à une unité d'armement et de munitions, soit | 56,383 | » |
| Il restera encore, | 57,310 | fusils de réserve. |
| Lorsque les 3 classes seront pourvues du fusil à répétition on pourra alors ajouter les. . . . . | 90,648 | fusils de petit calibre qui seront disponibles, ensorte que la réserve sera de 147,958 fusils, chiffre qui est à peu près celui des hommes portant fusil et qui constituera par conséquent une réserve égale à l'effectif de tout le contingent. L'armement pourra dès lors être considéré comme suffisant et l'armée pourra entrer en campagne sans crainte de manquer de fusils. |

Puisque je suis sur ce sujet, voici l'état des fusils fabriqués à la fin du mois de janvier 1873 :

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Fusils à répétition | 70,900 | sur lesquels | 69,977 | ont été répartis entre les Cantons. | |
| Carabines à répétition | 3,000 | » | 2,777 | » | » |
| » de cavalerie | 790 | » | 696 | » | » |

L'augmentation depuis le mois de décembre 1872 est ainsi de :

2300 fusils à répétition
200 carabines à répétition.
200 » de cavalerie (mousquetons).

Je viens de visiter dans les bureaux de l'administration du matériel de guerre fédéral la collection des projectiles et des munitions que la Suisse enverra à l'exposition de Vienne.

Cette collection se compose des projectiles suivants :

1 coup de chacun des shrapnels de 8, 10 et 12 cent., avec fusées.

1 tête de chacun des shrapnels de 8, 10 et 12 cent., avec fusées.
1 coup de chacun des obus de 8, 10 et 12 cent., avec fusées.
1 tête de chacun des obus de 8, 10 et 12 cent., avec fusées.
1 boîte à balles de chacune des boîtes de 8, 10 et 12 cent.
1 coup de shrapnel de 8 cent., non chargé.
Les gargousses de 840 et de 1060 grammes, remplies de sciure.
» 280, 250 et 375 » »
Les douilles de cartouches de petit calibre, à tous les degrés de fabrication
» » de revolver, » »

Les cartouches elles-mêmes sont exposées en coupe, de sorte que l'on peut aisément se rendre compte de leur fabrication en constatant la présence du fulminate, de la poudre, maintenue par de la gomme, et du projectile.

Le tout sera exposé en gradins sur une table construite à cet effet et sous laquelle on placera comme ornement un boulet rond de 12 livres.

Derrière se trouvera un morceau d'étoffe écarlate de la grandeur d'un drapeau, avec la croix fédérale au milieu.

Par circulaire du 23 octobre 1872, le Département militaire fédéral a demandé aux Cantons de lui faire connaître le nombre des caporaux d'infanterie et de carabiniers nommés dans les cinq dernières années. Voici les renseignements fournis à cet égard : le nombre total de ces caporaux est, pour 715 compagnies d'infanterie, de 1377 — 1391,6 et pour 78 compagnies de carabiniers de 165,1 — 171,1, ce qui nous donne une moyenne de 1,9 par compagnie d'infanterie et de 2,1 par compagnie de carabiniers.

Ces renseignements devaient servir et ont servi en effet pour l'organisation de l'école des caporaux d'infanterie qui s'ouvrira à Thoune le 31 mars prochain. Cette école, placée sous le commandement de l'instructeur en chef de l'infanterie, aura pour but de développer les connaissances militaires des sous-officiers de récente nomination. Ils seront formés en une brigade d'instruction et seront exercés conformément aux modifications nouvelles, nécessitées par les changements survenus dans la tactique de l'infanterie.

Cette brigade sera formée en 3 bataillons de 500 hommes chacun, dont 1 de langue française ; outre les cadres nécessaires (quartiers-maîtres, 1ers et 2es sous-lieutenants, sergents-majors, fourriers, trompettes, tambours, etc.), on y appellera 9 capitaines qui rempliront les fonctions de chefs de division et 18 lieutenants qui seront commandants de compagnie. Les caporaux doivent être choisis parmi ceux qui ont été nommés cette année et l'année dernière ; le nombre des caporaux a été calculé de 3 à 4 par compagnie d'élite.

Le transport de tout ce personnel en un seul jour à Thoune offrant des difficultés, notamment au point de vue de l'organisation de l'école, si l'on veut être prêt avant la nuit, les dispositions ont été prises pour que tout le monde se trouve à Thoune à 3 heures de l'après-midi, au plus tard. Voici quels sont les ordres donnés à cet égard : Les détachements du Valais et des Grisons partiront un jour avant les autres et feront ainsi deux étapes. Les Tessinois feront cinq étapes. Tous les autres détachements seront expédiés par le premier train du matin et seront tous autorisés à profiter des trains directs en cas de besoin. Tout ce qui arrivera à Berne jusqu'à 10 heures 30 minutes prendra le train partant pour Thoune à cette heure-là.

Un train express partira de Berne à 2 heures après midi et transportera à Thoune tout ce qui sera arrivé à Berne depuis 10 1/2 heures à 2 heures.

De cette manière on espère que l'organisation pourra être achevée le même jour et avant la nuit.

Voici pour terminer quelques nouvelles qui rentrent dans le cadre de vos publications.

M. le docteur Lehmann, qui a rempli si longtemps les fonctions de médecin en

chef de l'armée fédérale, s'est tout-à-fait retiré. Il a été remplacé provisoirement par M. le docteur Ruepp, à partir du 17 janvier dernier.

M. le docteur Lehmann, qui a rendu de grands services à l'armée, sera vivement regretté dans toutes les parties de la Suisse; avant de quitter ses fonctions il a encore assisté à la dernière réunion de la commission fédérale des pensions militaires dont les propositions pour l'année courante ont été approuvées par le Conseil fédéral.

Il y a en totalité 229 pensions pour cette année, savoir :

| | | |
|---|---|---|
| 224 anciennes, nécessitant une dépense de | fr. | 48,220 |
| 5 nouvelles, » » | » | 2,730 |
| Total, | fr. | 50,950 |

Les mutations qui se sont produites dans ces pensions sont les suivantes :

| | | |
|---|---|---|
| 4 ont été réduites de . . . . . | fr. | 425 |
| 2 » annulées . . . . . | » | 250 |
| 5 pensionnés sont décédés . . . . . | » | 695 |
| Total, | fr. | 1370 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 3 pensions ont été augmentées de . . | fr. | 290 | |
| 5 » nouvelles ont été accordées par | » | 2730 | |
| Total, . . . | | | fr. 5020 |

d'où il résulte une augmentation pour l'année 1873 de fr. 1650

Le Conseil fédéral a accordé, dans sa séance de ce jour, aux officiers ci-après de l'état-major fédéral, la démission qu'ils lui ont demandée :

*Etat-major général.*

Messieurs les colonels Brändlin, Charles, à Iona; Trumpy, Gabriel, à Glaris; Bruderer, Jaques, à St-Gall; Spyri, Jacob, à Zurich. Monsieur le lieutenant-colonel Trueb, Rodolphe, à Bâle. Messieurs les majors Leuw, Louis, à Stanz; Roten, Hans, à Raron; Tognola, Pierre, à Grono; Siegwart, Joseph, à Riehen; Le Roy, Charles, au Locle. Monsieur le capitaine Raymond, Maurice, à Berne. Monsieur le lieutenant Meyenrock, Louis, à Paris.

*Etat-major du génie.*

Monsieur le lieutenant-colonel Hegner, Ed., à Erlen.

*Etat-major judiciaire.*

Monsieur le colonel Koch, Jules, auditeur en chef, à Lausanne. Monsieur le capitaine König, Gustave, à Berne.

*Etat-major du commissariat.*

Monsieur le lieutenant-colonel Frey, Conrad, à Berne. Monsieur le major Ulli, Jacob, à Berne. Messieurs les capitaines Stapfer, Edouard, à Berne; Muller, Charles, à Thoune; Feller, Louis, à Bex; Krafft, Arthur, à Berne. Monsieur le 1er sous-lieutenant Hurlimann, Gustave, H. P.

*Etat-major sanitaire.*

Monsieur le colonel Lehmann, Samuel, à Berne. Monsieur le major Ernst, Fréd., à Zurich. Monsieur le capitaine Burnier, Auguste, à Lausanne. Monsieur le 1er sous-lieutenant Bachelin, Eugène, à Lausanne.

*Etat-major vétérinaire.*

Monsieur le major Rychner, J., à Berne.

*Secrétaire d'état-major.*

Monsieur Rilliet, Théodore, à Genève.

Je vous donnerai dans ma prochaine correspondance quelques détails statistiques sur l'activité des sociétés volontaires de tir, en Suisse, ainsi qu'une statistique de la population militaire inscrite dans les contrôles matricules de chaque Canton, établie par ordre d'arme et de Canton.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.